

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 mars 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale**Septième session**

Points 63 et 70 c) de l'ordre du jour

**La situation dans les territoires ukrainiens
temporairement occupés****Promotion et protection des droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme et rapports
des rapporteurs et représentants spéciaux****Conseil de sécurité****Soixante-quinzième année****Lettre datée du 25 mars 2020, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'observation formulée le 23 mars 2020 par le Ministère ukrainien des affaires étrangères au sujet du risque sanitaire encouru par M. Server Mustafayev, citoyen ukrainien détenu illégalement par la Russie (voir annexe).

La Fédération de Russie, Puissance occupante, continue de violer le droit international, et notamment les obligations que lui impose le droit international humanitaire, dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) temporairement occupées par la Fédération de Russie.

Nous demandons une fois de plus à la Fédération de Russie de s'acquitter de ses obligations internationales et de mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment les plus récentes que sont la résolution [74/168](#), intitulée « Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) », et la résolution [74/17](#), intitulée « Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 63 et 70 c) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Sergiy Kyslytsya



Annexe à la lettre datée du 25 mars 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Observation formulée en date du 23 mars 2020 par le Ministère ukrainien des affaires étrangères au sujet du risque sanitaire encouru par M. Server Mustafayev, citoyen ukrainien détenu illégalement par la Russie

Le Ministère ukrainien des affaires étrangères proteste énergiquement contre la privation de soins et d'examens médicaux nécessaires dont est l'objet M. Server Mustafayev, citoyen ukrainien détenu illégalement sur le territoire de la Fédération de Russie, du fait de cette dernière.

Depuis quelques jours, M. Server Mustafayev présente une forte fièvre, une toux sèche et de graves maux de tête et se trouve dans un état de faiblesse généralisé. Compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus COVID-19 qui sévit actuellement, ce sont là des symptômes alarmants que néglige la partie russe.

Voici près de deux ans que M. Server Mustafayev, militant tatar de Crimée pour les droits civiques, est détenu illégalement par la Russie pour cause d'activité terroriste, accusation politiquement motivée fabriquée de toutes pièces. La Fédération de Russie néglige délibérément l'état de ce citoyen ukrainien qu'elle maintient en détention illégale, essayant même de le dissimuler.

Nous demandons que le citoyen ukrainien en question, M. Server Mustafayev, soit examiné immédiatement dans un établissement médical spécialisé, conformément aux normes internationales, afin, notamment, que soit exclue la possibilité d'une infection à coronavirus COVID-19 et qu'il reçoive une assistance médicale qualifiée adaptée à ses conditions de détention.

Le Ministère craint que les incidences de la pandémie de COVID-19 sur la sécurité sanitaire ne soient systémiques dans les prisons russes et les territoires occupés, avec les risques graves que cela implique pour la santé et la vie des citoyens ukrainiens détenus illégalement.

Le problème que pose la pandémie provoquée par ce nouveau virus, qui ne respecte pas les frontières ni les nationalités, est une bonne occasion pour la Fédération de Russie de se rafraîchir la mémoire en ce qui concerne les valeurs universelles et les normes du droit international.

Nous appelons la communauté internationale à intensifier les pressions politiques et économiques et les sanctions pour amener la Fédération de Russie à mettre un terme à ses violations flagrantes des droits de l'homme et à libérer tous les citoyens ukrainiens qu'elle détient illégalement.